

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Merfy

SEANCE DU 30 MARS 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	14	14

Date de convocation 19 mars 2021

Date d'affichage du compte rendu 09 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente mars à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie ROZE**, maire.

Présents : **Christiane BARRAULT, Arnaud BATZ, Emilie BOUFFANET, Frédéric CALLE, Nicolas DOS SANTOS, James LALOUA, Baptiste MAZET, Etienne MICHAUD, Ségolène MIDELET, , Aurore MORVAN Célia PARMANTIER, Marie ROZE, Allister TINGAUD, Stéphane WATIER.**

Absent excusé : **Alexandre CHARTOGNE.**

Madame Célia PARMANTIER a été nommée secrétaire de séance

Objet : Tarifs location salle des fêtes
N° de délibération : 20210311

Vu la délibération n°20170325 du 07.03.2017 fixant les tarifs de location de la salle commune 11 Chemin des Couarres la Masse à Merfy

Vu la délibération n°20190935 du 30.09.2019 fixant le tarif de résiliation après signature d'une convention de location de la salle communale

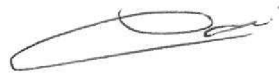
Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de fixer les tarifs de location de la salle des Fêtes pour les particuliers comme suit :
 - ✓ de façon préférentielle pour les personnes domiciliées à MERFY
 - ✓ et avec une distinction saisonnière afin d'inclure les frais de chauffage

Tarifs suivant date et adresse	Habitant de MERFY	Domicilié à l'extérieur de la Commune de MERFY
1 ^{er} mai au 30 septembre	155 € pour 1 jour	350€ pour le week-end
	235 € pour 2 jours	
Le reste de l'année	185 € pour 1 jour	400€ pour le week-end
	285 € pour 2 jours	

- de maintenir la caution globale à 400€
- de maintenir les frais d'annulation à 30€ pour les habitants de Merfy et 50€ pour les requérants domiciliés hors Commune
- de laisser gracieusement cette salle à disposition de la famille d'un défunt le jour de l'inhumation ou cérémonie religieuse à Merfy
- de permettre aux associations locales ou d'œuvre à caractère humanitaire d'utiliser gratuitement cette salle, suivant disponibilité, après convention établie avec le Président qui s'engage au respect ferme du règlement et à fournir une attestation d'assurance,
- Ces dispositions seront applicables pour les conventions établies à compter du **01.04.2021**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Marie ROZE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marie ROZE', with a stylized flourish at the end.

MARIE ROZE
2021.04.13 18:17:29 +0200
Ref:20210413_102402_1-1-O
Signature numérique
Mme la Maire

Marie ROZE